

BENJAMIN STORA

## *Les sociétés de psychanalyse à l'épreuve du temps*

Les sociétés psychanalytiques sont des organisations originales dont les traits caractéristiques résident dans la multiplicité des missions à remplir : former des psychanalystes, développer la psychanalyse et demeurer le sanctuaire du message du fondateur de la psychanalyse (Sigmund Freud) ou de ses dissidents (Jung, Adler, Lacan...). Cette dernière mission qui ne figure dans aucun des statuts juridiques de ces sociétés semble implicite dans leur fonctionnement quotidien, c'est le non-dit de leur pratique.

C'est Sandor Ferenczi qui a introduit au II<sup>e</sup> Congrès de Psychanalyse de Nüremberg (1911) sa proposition de grouper en Association internationale tous ceux qui pratiquent scientifiquement la psychanalyse, en avançant comme argument principal l'idée d'assurer la survie de la psychanalyse comme méthode et comme thérapeutique ; il ajoutait : « ... comme tous les novateurs et pionniers, nous avons dû non seulement travailler, mais aussi lutter pour notre cause ».

L'Association psychanalytique internationale (API) fut ainsi constituée et nous rappelons que son premier président fut C.-G. Jung, doyen de la Faculté de Zurich, et que le président du groupe de Vienne fut le Pr Freud. Cette Association a tenu son XXX<sup>e</sup> Congrès le 24 août 1977 à Jérusalem et comprend plus de 1 000 membres dans 36 pays ou régions géographiques.

C'est dans ce cadre de référence internationale freudien que se situe le développement des sociétés psychanalytiques françaises.

Un autre trait caractéristique du développement du mouvement psychanalytique international et national est sa croissance par scission, alors que pour d'autres organisations industrielles et commerciales, la croissance naturelle se fait par filialisations à l'échelle nationale et internationale. Il semble que ce soit la vocation non

écrite de gardiennes du message du fondateur qui détermine la modalité de la croissance des sociétés de psychanalyse et qui les rapproche d'organisations religieuses (l'église et ses schismes) ou politiques (par exemple : le Parti communiste bolchevique et ses dissidences...). Cependant la combinaison spécifique de la multiplicité des vocations ou missions des sociétés de psychanalyse les situent résolument dans un au-delà de l'Eglise, des partis et des entreprises privées et publiques.

La mère et le modèle de toutes les sociétés psychanalytiques françaises est la Société psychanalytique de Paris (1) (SPP) fondée en 1926-1927 comme la section française de l'Association psychanalytique internationale. Pour dispenser son enseignement elle a créé en 1953 un Institut de Psychanalyse (2) dont l'audience est telle que cette dénomination tend à effacer celle de la SPP. En dehors de cette institution d'enseignement la SPP administre un centre de consultation dont le rayonnement semble important à Paris.

La société se compose de membres titulaires, de membres adhérents et de membres affiliés. Les membres titulaires sont appelés souvent « didacticiens » ; ils ont seuls les droits délibératifs dans le fonctionnement de la société et sont habilités à pratiquer les analyses « didactiques » correspondant à un projet de formation psychanalytique.

En 1979 nous avons recensé dans le livret de l'institut de Psychanalytique : 57 membres titulaires, 56 membres adhérents et 155 membres affiliés, soit au total 268 membres (dont respectivement 0,21 % MT, 0,20 % MA, et 0,58 % de MAF).

Sans s'attarder longuement sur le fonctionnement et la hiérarchie de telles institutions ou même l'exercice du pouvoir en leur sein, ce qui nous apparaît comme un sujet complexe, nous pouvons dans un premier temps (3) prendre en considération deux critères d'identification sociale des membres des sociétés : « l'appartenance médicale » et la « féminisation de la profession ». En effet depuis sa création le mouvement psychanalytique est fortement composé de médecins (psychiatres de préférence), de psychologues et de « laïcs » (*layman*) ; ces derniers, ni médecins, ni psychologues, ont toujours reçu un encouragement et un appui de Sigmund Freud. Ils ne représentent cependant qu'environ 5 % du total des membres des sociétés de psychanalyse et possèdent des formations scientifiques et littéraires

(1) SPP, 187, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

(2) Même adresse que la SPP.

(3) Notre but est de poursuivre notre étude plus tard.

très diverses : anthropologie, sciences politiques, droit, sciences économiques, littérature, mathématiques, etc.

En réalité sans pouvoir approfondir le sujet il semble que la ligne de partage soit entre médecins et psychologues. Le dépouillement des critères retenus donne les résultats suivants pour le SPP.

*Société psychanalytique de Paris (en %)*

Critères	Membres		
	Titulaires	Adhérents	Affiliés
Docteurs	87	67	73
Femmes	22	60	54

à l'exception d'un plancher de 5 % représentant les *layman* analystes, le solde est composé de psychanalystes de formation psychologique. Sans pouvoir répondre à la question nous devons nous demander quelle est l'importance de la formation professionnelle première (médecine, psychologie ou autre) dans la prise de décision des membres des sociétés de psychanalyse ? Décisions relatives à la formation, au développement et à la conservation de la psychanalyse.

C'est de juin 1952 à mars 1953 que se déroula la crise entre les membres titulaires de la Société psychanalytique de Paris qui conduisit à la première scission (4). Bien qu'il soit difficile de rétablir les motifs de cette scission qui semble avoir été vécue douloureusement par tous ses témoins, et dont les organisations actuelles portent encore les cicatrices, disons que les problèmes avaient des dimensions organisationnelles : opposition entre les membres titulaires sur les objectifs du futur Institut de Psychanalyse, techniques : critiques faites à Jacques Lacan sur ses « variantes techniques », et personnelles : désaccord profond entre les membres titulaires sur la façon d'exercer l'autorité.

De cette scission naquit la Société française de Psychanalyse (16 juin 1953) dont le président était le P<sup>r</sup> D. Lagache et le trésorier Jacques Lacan. En juillet 1954, la demande d'affiliation de cette nouvelle société à l'Association psychanalytique internationale fut

(4) Cf. à cet égard sans que notre bibliographie soit exhaustive : *Histoire de la psychanalyse en France* par Ilse et Robert BARANDE chez Privat en 1975 ; et le numéro de la revue *Ornicar*, intitulé « La scission de 1953 » avec une note liminaire de J. LACAN.

rejetée par le bureau central exécutif : « ... étant donné les conditions présentes d'enseignement existant à la Société française de Psychanalyse, la reconnaissance de cette société comme membre de l'Association psychanalytique internationale ne peut pas être accordée » (5).

En 1963 nouvelle scission donnant naissance à deux nouveaux groupes :

- l'Association psychanalytique de France,
- l'Ecole freudienne de Paris.

L'Association psychanalytique de France (6) (Lagache et Pontalis) a été reconnue par l'Association psychanalytique internationale, et son fonctionnement est peu différent de celui de la SPP, cependant la qualité universitaire (sociologie, linguistique, ethnologie, philosophie, etc.) de certains de ses membres titulaires et adhérents lui donne une plus grande ouverture que la SPP et une place originale au sein des sociétés psychanalytiques. Il y a 41 membres à l'APF, 21 membres titulaires et 20 membres adhérents ; l'ouverture vers les sciences humaines semble être confirmée par un pourcentage plus faible de médecins dans ce groupe psychanalytique :

*Association psychanalytique de France (en %)*

	Membres	
	Titulaires	Adhérents
Docteurs	42	45
Femmes	23	50

Fondée en 1964 par J. Lacan, l'Ecole freudienne de Paris (7) a pour but de « promouvoir le progrès de la psychanalyse et d'assurer la formation des psychanalystes ». L'*Annuaire* de cette Ecole indique qu'il existe deux catégories de membres sans que pour autant cette distinction soit « une hiérarchie ». Il y a donc à l'intérieur de l'Ecole ceux qui s'engagent « à participer au travail d'élaboration doctrinal qui ne saurait être dissocié de l'expérience même de l'Ecole », et qui

(5) Lettre du Dr P. MARTY publiée dans le n° 1 de l'année 1954, t. XVIII, de la revue de la SPP et citée par *Ornicar*, p. 150.

(6) 24, place Dauphine, 75001 Paris.

(7) 69, rue Claude-Bernard, 75005 Paris. Toutes nos informations ont été recueillies dans l'*Annuaire 1977* publié par cette Ecole.

portent le titre d' « analyste de l'École ». Ce titre s'obtient du jury d'agrément et constitue pour celui ou celle qui l'obtient une introduction, c'est-à-dire un engagement personnel devant l'École et devant la communauté des AE. Il y avait en 1977 34 AE. Quant au titre d' « analyste membre de l'école », au nombre de 120, il est conféré par le jury d'accueil dont la fonction est de garantir la capacité professionnelle des psychanalystes qui se veulent relever de l'École (8).

En dehors de ces deux catégories de membres, il existe à l'École freudienne des « analystes praticiens » qui figurent dans une liste alphabétique en tête de laquelle on peut lire : « Analyste praticien n'est pas un titre dans l'École. L'analyste praticien est un membre de l'École qui lui a fait part de ce qu'il exerce la fonction d'analyste. » Le nombre de ces analystes praticiens est de 311. Nous avons pour cette école effectué aussi le décompte de ses nombres avec des critères identiques aux deux précédents (SPP et APF) :

*École freudienne (en %)*

Critères	Membres		
	AE	AME	AP
Docteurs	67	60	23
Femmes	29	48	42,5

Il y a au total 154 membres dans cette école et 465 si on y inclut les analystes praticiens.

En 1969, à la suite de l'opposition d'un certain nombre de membres de l'École freudienne aux structures proposées par Jacques Lacan pour les processus de formation et d'habilitation des AE (analystes de l'École) fut créé le IV<sup>e</sup> groupe ou organisation psychanalytique de langue française (OPLE) (9).

Remettant en question les appartenances et les filiations, ce groupe a pour objectif « d'ouvrir largement ses portes à ceux qui souhaitent participer au travail de celui-ci ». Deux catégories de membres, qui, au début, avaient la même appellation que la SPP, à savoir membres titulaires (seuls ils avaient le droit de vote), reconnus comme psychanalystes par le groupe, et membres adhérents « admis

(8) *Annuaire de l'École freudienne*, p. 19.

(9) OPLE, 35, rue Croulebonbe, 75013 Paris.

sur inscription au secrétariat du groupe sous la seule condition de pouvoir témoigner être engagé dans un processus de formation analytique » ; il y a, comme on peut le constater, une différence avec les membres adhérents de la SPP et de l'APF puisque ceux-ci sont des analystes particulièrement confirmés. Ces termes de titulaires et d'adhérents ont été abandonnés du fait des confusions qu'ils pouvaient impliquer avec la SPP et l'APF ; ils ont été remplacés par ceux de « cotisants » et de « constituants » (10). Les « cotisants » au nombre de 21 en 1979 adhèrent aux objectifs du IV<sup>e</sup> groupe, « ils doivent soutenir, devant quelques autres analystes du groupe, la problématique théorie clinique d'une pratique effective de l'analyse », quant aux « contributeurs » (environ 80) (11), ils « participent à l'une des activités de travail gérées par le secrétariat scientifique du IV<sup>e</sup> groupe et acceptent d'en porter la charge financière ».

Ce groupe est très éclectique, et en dehors de ces deux catégories de membres il existe des « informants » (environ une centaine) qui sont inscrits sur une liste d'informations de nature scientifique relatives aux travaux de ce groupe ; ces « informants » peuvent appartenir à tous les groupes psychanalytiques français et étrangers.

*IV<sup>e</sup> groupe (en %)*

	Cotisants	Contributeurs	Informants
Membres	21	80 (?)	100 (?)
Docteurs <sup>(1)</sup>	?	?	?
Femmes	47	?	?

<sup>(1)</sup> La liste des cotisants ne comporte aucune référence à l'origine professionnelle initiale des membres.

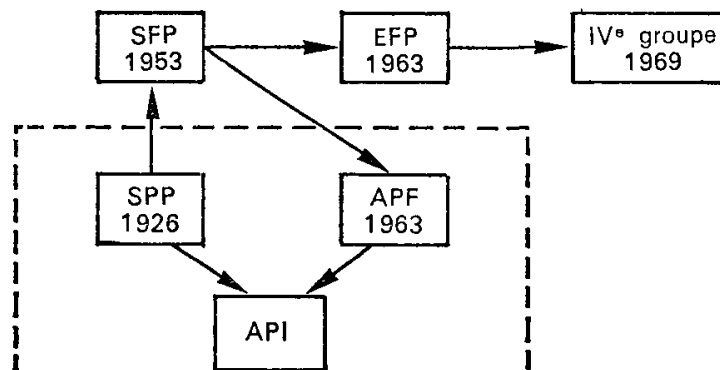
Au total 564 psychanalystes de quatre groupes différents reconnus par leur communauté exercent en France auxquels il faut ajouter les 311 analystes praticiens de l'École freudienne soit 875 psychanalystes. Nous sommes loin de certains chiffres annoncés, 4 000 ou 5 000 pour toute la France, car il n'y a aucune possibilité réelle de recenser statistiquement les psychanalystes en dehors des informations fournies par les groupes puisque, de toute façon, il n'existe aucune régle-

(10) Nous tenons à remercier M. Jean-Paul Moreigne et Mme Célerier du quatrième groupe pour nous avoir remis la liste des « cotisants » de ce groupe.

(11) Nous ne possédons pas cette liste.

mentation officielle de cette profession qui commence à atteindre une taille susceptible d'être prise en considération par les Pouvoirs publics. Il faut savoir cependant que d'ores et déjà les psychanalystes sont intégrés dans les institutions où ils exercent : hôpitaux, CMPP... où ils sont rémunérés soit comme médecins généralistes ou spécialistes, soit comme psychologues ; leur qualité de psychanalystes étant implicitement reconnue. Les étapes seront progressivement franchies par les Pouvoirs publics (TVA *et al...*) pour réglementer cette profession. Les psychanalystes sont encore fortement concentrés dans les grandes villes, et ne s'adressent qu'à certaines catégories socio-professionnelles de la nation.

En dernier lieu, si nous considérons les chiffres des membres titulaires de la SPP (57), de l'APF (21), des analystes de l'Ecole (34) et des cotisants du IV<sup>e</sup> groupe (21), on peut dire que nous nous trouvons en présence des « gardiens » de la psychanalyse, du « noyau dur » des sociétés de psychanalyse. Paradoxalement ils représentent entre 17 % et 22 % du total des membres de leur société. La réalité de pouvoir exercée par ces membres est difficile à cerner à l'extérieur. Ils sont à la fois la communauté analytique, les enseignants, les chercheurs, les praticiens et enfin les gardiens du « message » ; ils sont par analogie les cardinaux de l'Eglise ou les militants les plus conscients des partis politiques ; ils ont une dimension supplémentaire, la dimension fantastique, que nous n'avons pas voulu, pour le moment, explorer.



#### BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Sandor FERENCZI, De l'histoire du mouvement psychanalytique, *Œuvres complètes (1909-1912)*, Payot, t. 1, pp. 162 à 171.

Ilse et Robert BARANDE, *Histoire de la psychanalyse en France*, Privat, 1975.

*Topique*, revue freudienne, La formation du psychanalyste, PUF, octobre 1969.

*Psychiatrie aujourd'hui*, Dossier sur les sociétés de psychanalyse, 1972, n° 6 (cf. bibliographie du dossier).

- Critique*, La psychanalyse vue du dehors, 2 numéros, février 1975, n° 333 et mars 1976, n° 346.
- Ornicar*, La scission de 1953. La communauté psychanalytique en France, supplément au n° 7, 16 octobre 1976.
- Revue française de Psychanalyse*, Congrès et statuts de l'Association psychanalytique internationale, janvier-avril 1977, t. XLI.
- Le Monde*, 3 octobre et 4 novembre 1977, entretien avec J.-B. Pontalis.
- Revue française de Psychanalyse*, mars-avril 1978, t. XLII, Statuts et règlements de l'API.
- Les Temps modernes*, mars 1979, n° 392, Jean CURNUT, Eclaircissements succincts à l'intention de ceux et celles qui pensent que les fils de Freud sont fatigués.
- Statuts, annuaires et listes des membres de Société psychanalytique de Paris, Association psychanalytique de France, Ecole freudienne de Paris, IV<sup>e</sup> Groupe.

**RÉSUMÉ.** — *Les sociétés de psychanalyse françaises ont-elles résisté à l'épreuve du temps ? L'histoire des cinquante dernières années est brièvement racontée et l'auteur de l'article s'interroge sur la croissance particulière de ces organisations : la croissance par scission. Pour expliquer ce phénomène il émet l'hypothèse d'une vocation cachée de ces sociétés : elles seraient les « gardiennes du message ». Il s'agit des préliminaires d'une recherche plus importante sur le pouvoir de ces sociétés.*